

I - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

1.1 - Accompagner les parents de jeunes enfants

PA 1.1.3 - DÉVELOPPER LA DÉMARCHE « D'ALLER VERS » POUR LES PARENTS ÉLOIGNÉS DES DISPOSITIFS (ÉLOIGNEMENT SOCIAL OU GÉOGRAPHIQUE)

DIAGNOSTIC

- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans, la notion de proximité géographique apparaît essentielle : le soutien à la parentalité semble vu comme un service devant se trouver près du domicile familial.
- Les services à destination des familles doivent donc être affirmés comme des services pour lesquels l'accès est garanti :
 - ➔ À l'échelle métropolitaine, où les dispositifs et actions parentalité sont développés, il est fait état d'une saturation de ces services et de zones prioritaires (QPV) qui cumulent les fragilités et les freins à l'accès aux services.
 - ➔ L'échelle départementale fait plutôt état d'une inégale répartition des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'existence de zones blanches. L'itinérance apparaît comme une piste, en complément de solutions autour de la mobilité des familles.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'appui des structures et acteurs locaux de la parentalité (Maisons du Rhône, centres sociaux, etc.) ainsi que de la MSA Ain-Rhône est essentiel pour rompre l'éloignement et l'isolement social et géographique d'un certain nombre de familles.
- Une attention particulière sera portée aux familles vulnérables et cela nécessitera une coordination accrue des partenaires (information, réorientation, accompagnement global autour de l'accès aux droits, de la santé, etc.).

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Quartiers Politiques de la Ville (QPV)
- ➔ Familles isolées
- ➔ Parents de jeunes enfants
- ➔ Territoires ruraux et territoires à faible densité

➔ Territoires prioritaires :

- Territoires à forte natalité :
Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) Est et Croissant Est de la Métropole de Lyon - s'étendant de Pierre-Bénite à Vaulx-en-Velin -

- Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont aussi les plus marqués par la précarité financière, avec environ une famille allocataire sur deux qui vit sous le seuil de bas revenus. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, et le 8ème arrondissement de Lyon sont également dans ce cas.

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

ACTION 1

- ➔ La MSA Ain-Rhône envisage de proposer un dispositif d'Éducation à la santé familiale qui constitue à la fois un outil de prévention primaire en santé et - dans le partenariat qu'il nécessite entre le monde médical et le monde de l'éducatif / social - une action de soutien à la parentalité sur la thématique santé.

Il participe sur les territoires à croiser les réseaux professionnels et donc les regards, et à créer du lien social entre parents pour les ré-assurer dans leurs compétences parentales.

- ➔ L'Éducation à la Santé Familiale trouve sa raison d'être dans le contexte socio-sanitaire actuel :

- Baisse de la démographie des professions de santé
- Recherche du moindre coût dans l'organisation et le fonctionnement des soins
- Saturation des services d'urgence et recours systématique aux services de soins par les usagers.

Ce contexte rend nécessaire la réappropriation par la famille de la santé de ses membres en tant que productrice de soins, c'est-à-dire la rendre consciente, «connaissante», compétente et responsable vis-à-vis de la santé.

ACTION 2

- ➔ Soutenir et promouvoir les actions itinérantes d'accompagnement des parents pour être au plus près des lieux de vie des familles, tels que les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

ACTION 3

- ➔ Soutenir le déploiement d'actions parentalité en milieu rural et en territoires prioritaires, notamment par l'animation d'ateliers entre parents ou d'ateliers parents-professionnels-enfants, sur les thématiques du sommeil ou de la conciliation des temps de vie, par exemple.

1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil Départemental du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ ACEPP Rhône
- ➔ l'Union Départementale des Associations Familiales du Rhône (Udaf 69) et les communes du territoire du Rhône
- ➔ Les centres sociaux ruraux au titre de l'action 3, dans le cadre de leur projet Famille

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement Caf du Rhône : Fonds national parentalité, prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), etc
- ➔ Financement MSA Ain-Rhône
- ➔ Financement par les collectivités locales
- ➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

ACTION 4

➔ Inscrire durablement la démarche institutionnelle d'« *aller vers* » en lien avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : faciliter l'accès aux structures collectives pour les familles précaires en particulier pour les parents en insertion, favoriser le développement du langage et le développement psychomoteur, etc.

ACTION 5

➔ Accompagner les parents, en facilitant l'accès aux droits, la relation et l'orientation aux lieux ressources de proximité et aux services publics. Conseil Départemental : s'appuyer sur les Maisons du Rhône (MDR) et les Maisons de la Métropole (MDM) pour accompagner les parents et diffuser les informations. Certaines MDR sont - ou seront - labellisées « France Services » et pourront renforcer l'information délivrée.

ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Développement d'actions itinérantes d'accompagnement des parents au plus près des lieux de vie des familles

- Taux de couverture des EPCI par un panier de parentalité complet
- Nombre de dispositifs itinérants d'accompagnement des familles.

➔ Déploiement d'actions parentalité en milieu rural

- Nombre d'ateliers parentalité conduits en milieu rural.